



Le comité départemental du Nord du Parti des travailleurs apporte son soutien à Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, appelé à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille le 28 mars 2024 après avoir été, le 20 octobre dernier, arrêté chez lui et placé en garde-à-vue.

Le Parti des travailleurs dénonce l'accusation ignoble portée contre Jean-Paul Delescaut : « apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale » sous prétexte d'un tract de l'UD CGT 59 du 10 octobre 2023 qui condamnait l'intervention militaire israélienne à Gaza. Intervention militaire dont il est établi depuis par de nombreuses personnalités et institutions qu'elle conduit à un véritable génocide.

A travers l'arrestation et la comparution de ce responsable syndical, c'est l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier qui sont attaquées. Ce sont les libertés démocratiques, et notamment la liberté d'expression qui sont remises en cause. Tout comme est attaqué le droit de manifester sa solidarité avec le peuple palestinien.

Le Parti des travailleurs exprime sa solidarité au camarade Jean-Paul Delescaut, il demande l'abandon immédiat de toutes les poursuites à son encontre. Le Parti des travailleurs, disponible pour toute initiative unitaire en ce sens, sera présent au rassemblement « contre la répression syndicale, pour la défense des droits démocratiques et de la liberté d'expression », jeudi 28 mars à partir de midi devant le tribunal de Lille (13, avenue du peuple belge).

Lille, le 20 février 2024

Pour tout contact : [partidestravailleurs.lille@gmail.com](mailto:partidestravailleurs.lille@gmail.com)